



## Notice explicative du projet N°14.9

### **Acquisition d'une machine de traçage électrique par la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton**

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une démarche de développement durable

**Comité de Programmation du 30 mars 2015**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

Dans le sillage du Grenelle de l'environnement, la tendance est à la réduction de l'utilisation des produits chimiques quels qu'ils soient, et pour toutes les tâches. La Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton est engagée depuis quelques temps dans une véritable démarche de développement durable.

Les élus ont à ce titre décidé d'étudier différentes méthodes alternatives, y compris dans les travaux de peinture. L'intercommunalité réalise 11 types de travaux de peinture sur les chaussées des communes : la délimitation des zones de stationnement dans les parkings, les zones de stationnement jaunes, les places handicapées, les zébras pour les transports en commun, les lignes de stop et de retour du stop, les cédez le passage, les passages piétons, les zébras blancs, les dents de requin (grosses flèches sur les ralentisseurs).

Jusqu'ici, l'outillage utilisé par les services techniques n'autorise qu'un travail strictement manuel. De ce fait, les voies où le tracé est refait, sont coupées (partiellement ou totalement) plus longtemps. En fonction des axes concernés, le trafic peut être perturbé (avec tous les nuisances sonores et polluantes que cela engendre) et la sécurité des agents est d'autant plus menacée qu'ils restent longtemps sur zone.

Les élus veulent acquérir un outil permettant aux services techniques de travailler un peu plus vite et surtout dans de meilleures conditions, tant sur le plan de la pénibilité que de la sécurité. Etant donné l'engagement de la ville en faveur du développement durable, les élus pencheraient pour une machine électrique.

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Diminuer l'usage de peinture
- Economiser l'énergie lors de l'utilisation d'un appareil de peinture
- Limiter au maximum la gêne occasionnée par les travaux

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Agents d'entretien de la commune de la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton
- Usagers des chaussées peintes par la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton

➤ **Contenu :**

Il s'agit d'un équipement très léger (154 kg) et peu encombrant (92 x 120 x 100 cm): la machine se manie comme une brouette, avec une assistance du moteur. De cette manière, la consommation du véhicule est minimale et l'utilisateur peut faire preuve de précision.

La machine à peindre est composée d'un moteur hybride alimentant une batterie pour faire fonctionner le moteur électrique. Comme il existe un raccordement sur le secteur par une simple prise électrique, le moteur hybride ne devrait être utilisé que dans les zones où il n'y a pas d'accès électrique immédiat et quand la batterie est déchargée, c'est-à-dire dans des cas très exceptionnels.

80 à 100 kg de peinture peuvent être embarqués pour un débit maximal de 1,8 L de peinture /min. L'autonomie minimale en peinture est donc de 45 minutes.

Cet équipement comporte aussi des éléments de sécurité tels qu'un frein de parking ou un feu tournant afin d'éviter les accidents.

Par ailleurs, des prises électriques permettent de brancher des appareils même sans accès au réseau électrique. L'électricité du traceur ou le moteur thermique permettrait l'alimentation. Toutefois, cette option n'est pas destinée à être beaucoup utilisée car elle est source de bruit et de pollution : elle ne concernera que les chantiers éloignés où il n'y aurait pas de solution alternative.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Novembre 2014 : réflexion de la commune en vue d'investir dans une machine à peinture électrique
- Décembre 2014 : première prise de contact avec des entreprises
- Mars 2015 : choix de l'entreprise
- Avril-mai 2015 : acquisition de l'équipement

## **2. Localisation de l'opération**

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton pour les habitants et les communes d'origine pour les visiteurs

## II. EVALUATION DU PROJET

### ➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

1. Surface traitées par la machine à peinture : les surfaces à peindre de l'intercommunalité, ce qui représente plusieurs milliers de m (au moins 6 000 m dans l'immédiat)

### ➤ **Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :**

1. Quantité de temps économisé : au moins 25% du temps consacré au travail de peinture

### ➤ **Critères de notation**

#### **Partenariat/Concertation :**

L'intercommunalité a sollicité beaucoup d'entreprises car peu étaient capables de fournir le matériel adapté à ses besoins. Un membre de l'équipe technique est d'ailleurs allé assister à une démonstration pour s'en assurer.

#### **Caractère pilote/Innovation :**

Cette pratique n'est pas très répandue dans le département, ni dans le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Il est plus courant d'utiliser une machine thermique.

#### **Diagnostic ascendant :**

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* les élus et les services techniques
- *Comment ?* sur la base de constats faits sur le terrain
- *A quelle échelle ?* la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton
- *Un document a-t-il été réalisé ?* non, mais le projet a été présenté et débattu en conseil communautaire

#### **Social :**

Les usagers des espaces peints seront moins exposés et moins longtemps à ces produits, ce qui peut avoir des conséquences sur la santé.

Du côté des employés, non seulement ils seront moins exposés et moins longtemps, mais l'arrivée d'une telle machine représente moins de travaux pénibles et un gain de temps non négligeable. L'espace sur la chaussée peut alors être libéré.

#### **Ecologie/Environnement :**

Ce matériel permettrait de rationaliser la consommation de peinture (donc la production de ce produit chimique), mais aussi de moins dégager de gaz à effet de serre, d'où une contribution à la préservation de la qualité de l'air.

La limitation des nuisances sonores due au système électrique contribue à la préservation de la qualité de vie.

#### **Economie :**

La rationalisation de l'utilisation de la peinture et le gain de temps de travail passé sur ces tâches représentent une économie à la clé pour l'intercommunalité, qui pourra utiliser ses agents pour d'autres tâches.

### III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT
Machine à peinture	7 129,00 €
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>7 129,00€</b>

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Général	0 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>3 208,05 €</b>
<b>Financements européens (FEADER)</b>	<b>3 920,95 €</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>7 129,00 €</b>

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0 €</b>

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0 €</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>7 129,00 €</b>
---------------------------------------	-------------------

*Nota Bene : le FEADER représente 55% de la dépense totale*